

REUNION DU LUNDI 27 MARS 2017

L'an deux mille dix sept, le vingt sept mars à dix neuf heures trente, le conseil municipal de LOUPES s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Véronique LESVIGNES, Maire.

Présents : Mesdames LESVIGNES, DEGEIL-DELPEYRE, GRAVELLIER, VANASSCHE,
Messieurs CEZERAC, HERAUD, PELLEGRIN , TIBERI, UTIEL

Excusés : Mme CARRASCO donne pouvoir à Mr UTIEL
M. ROUSSEAU donne pouvoir à M.CEZERAC

Absents : Mme SABATTE M. AUBERT

Mme MM DEGEIL DELPEYRE est nommée secrétaire de séance.

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 19H45.

Madame le Maire demande l'autorisation de ne pas donner lecture du compte rendu de la séance du 06 mars 2017.

Conformément aux articles L2121.25 et R2121.11 du CGCT, ce compte rendu a été affiché sous 8 jours et envoyé à chaque conseiller municipal. Madame le Maire invite donc les conseillers à formuler leurs observations.

Aucune observation n'ayant été apportée, le procès verbal est approuvé à la majorité des membres du conseil municipal présents à la séance.

DÉLIBÉRATION 17/21 VOTE COMPTE DE GESTION 2016/ TRANSPORT SCOLAIRE

Les membres présents du Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le Compte administratif 2016 du budget « Transport Scolaire »,

Après s'être assurés que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Déclarent que le Compte de gestion 2016 (transport scolaire) dressé par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés adopte le Compte de Gestion 2016 du service « Transport Scolaire » dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

Pour 11 Contre 0 Abstention 0

DÉLIBÉRATION 17/22 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la réduction de la dépense publique implique une baisse des dotations versées par l'Etat aux communes en 2017.

Aussi afin d'équilibrer le budget, il est donc proposé une légère augmentation du taux des trois taxes directes locales (0,5).

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le vote des taux :

TAXE D'HABITATION à 16,32%

TAXE FONCIERE SUR LE BÂTI à 10.71%

TAXE FONCIERE SUR LE NON-BÂTI à 26.68%

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal, DÉCIDE d'accepter les propositions de Madame le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Pour 11 Contre 0 Abstention 0

DÉLIBÉRATION 17/23 VOTE DES SUBVENTIONS ALLOUEES AUX ASSOCIATIONS EN 2017

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de voter le montant alloué aux différentes associations subventionnées :

- Association Société Archéologique et Historique Créonnais : 110€
- Association des Familles Loupes-Bonnetan : 250 €
- Association des Prisonniers de Guerre de Salleboeuf : 110 €
- Association du Judo Club de Créon : 100 €
- Association Paroissiale de Loupes-Bonnetan : 200 €
- FNACA du Canton de Créon : 100 €
- Association Française des Scléroses en Plaques (AFSEP) : 110 €
- Les Clowns Stéthoscopes : 100 €
- Association d'aide au développement local par les femmes au Sénégal SUKHALI : 110€
- Association de la section des jeunes Sapeurs Pompiers de Créon-Targon : 150€
- Association Girondine des Infirmes Moteurs Cérébraux : 110€

Le montant total des subventions votées pour 2017 s'élève à 1450 €.

Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65 du budget communal 2017.

Mr TIBERI étant partie prenante ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité décide :

- d'ADOPTER, les propositions de subventions allouées aux associations.

Pour 10 Contre 0 Abstention 1

DÉLIBÉRATION 17/24 VOTE BUDGET PRIMITIF 2017 / COMMUNE

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les chiffres du budget « Commune » 2017, étudiés en séance de travail avec les élus.

Il en ressort un équilibre tant en recettes qu'en dépenses.

1-En Fonctionnement : - un résultat équilibré (dépenses – recettes) de 627 814,41 €.

2-En Investissement : - un résultat équilibré (dépenses – recettes) de 330 198,65 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, VOTE à l'unanimité des membres présents et représentés, la proposition de budget « Commune » 2017.

Pour 11 Contre 0 Abstention 0

DÉLIBÉRATION 17/25 VOTE BUDGET PRIMITIF 2017 / ASSAINISSEMENT

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les chiffres du budget « Assainissement » 2017, étudiés en séance de travail avec les élus.

Il en ressort un équilibre tant en recettes qu'en dépenses.

1-En Fonctionnement : - un résultat équilibré (dépenses – recettes) de 258 130,17 €.

2-En Investissement : - un résultat équilibré (dépenses – recettes) de 180 066,36 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, VOTE à l'unanimité des membres présents et représentés, la proposition de budget « Assainissement » 2017.

Pour 11 Contre 0 Abstention 0

DÉLIBÉRATION 17/26 VOTE BUDGET PRIMITIF 2017 / TRANSPORT SCOLAIRE

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les chiffres du budget « Transport Scolaire » 2017, étudiés en séance de travail avec les élus.

Il en ressort un équilibre tant en recettes qu'en dépenses.

1-En Fonctionnement : - un résultat équilibré (dépenses – recettes) de 32 094,89 €.

2-En Investissement : - un résultat équilibré (dépenses – recettes) de 21 519,62 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, VOTE à l'unanimité des membres présents et représentés, la proposition de budget « Transport Scolaire » 2017.

Pour 11 Contre 0 Abstention 0

DÉLIBÉRATION 17/27 VOTE BUDGET PRIMITIF 2017 / LOTISSEMENT « CLOS SAINT ETIENNE »

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les chiffres du budget « Lotissement Clos Saint Etienne » 2017, étudiés en séance de travail avec les élus.

Il en ressort un équilibre tant en recettes qu'en dépenses.

1-En Fonctionnement : - un résultat équilibré (dépenses – recettes) de 2 396 050 €.

2-En Investissement : - un résultat équilibré (dépenses – recettes) de 1 296 050 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, VOTE à l'unanimité des membres présents et représentés, la proposition de budget « Lotissement Clos Saint Etienne » 2017.

Pour 11 Contre 0 Abstention 0

DÉLIBÉRATION 17/28 CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR ASSURER LA MAITRISE D'ŒUVRE DE LA VIABILISATION DE 3 LOTS SITUÉS ROUTE DE L'ÉGLISE»

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de détacher trois lots en terrain à bâtir qui sortiront sur la route de l'Église. Pour cela il convient de choisir un géomètre –expert. Trois entreprises ont été sollicitées :

- AB6 feder lafargue géomètre-experts pour un montant de 9 660 TTC
- GEOSAT géomètre-experts pour un montant de 6 996 TTC
- Jean-Marc DESCHAMPS Géomètre Expert Foncier pour un montant de 3 480 TTC

Nous écoutons les exposés de Mesdames GRAVELLIER, DEGEIL DELPEYRE, Messieurs PELLEGRIN, TIBERI, qui après avoir étudié les différentes propositions sont d'accord pour confier la globalité de la réalisation à la même société.

En effet, la future viabilisation de la totalité des lots composant le « Clos St Etienne » devant être réalisée par la société GEOSAT, il est préférable, dans un souci de cohérence et de coordination que celle-ci viabilise les trois lots composant le détachement nommé ci-dessus.

Madame le maire propose au conseil municipal de choisir la proposition de la Société GEOSAT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide de choisir la proposition de la Société GEOSAT, et autorise Madame le Maire à signer le devis de la Société GEOSAT pour un montant de 6 996 TTC.

Pour 11 Contre 0 Abstention 0

DÉLIBÉRATION 17/29 ACCEPTATION DU RETRAIT DE LA COMMUNE DE SAINT-GENES-DE -LOMBAUD DU SYNDICAT DES AIDES MENAGERES A DOMICILE DES COTEAUX DE GARONNE.

Madame le Maire expose que la commune de Saint-Genès-de-Lombaud a émis le souhait de quitter le Syndicat d'aide et d'accompagnement à domicile de Camblanes à compter du 01 janvier 2017.

Que le conseil syndical dans sa séance du 15 décembre 2016 s'est prononcé favorablement à ce retrait sous les conditions suivantes :

- Continuité des services pour les bénéficiaires dont les demandes sont antérieures à la date de départ de cette commune.
- Pas de nouveaux dossiers sur cette commune pour le SAMD

Madame le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ce retrait.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés
Donne un avis favorable au retrait du SAMD de la commune de Saint Genès de Lombaud.

Pour 11 Contre 0 Abstention 0

DÉLIBÉRATION 17/30 ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR TRAVAUX DE VOIRIE 2017

Madame le Maire explique que la commune a des travaux de voirie à réaliser. Les communes de la communauté de commune ont de la réfection ou de l'aménagement de voirie à réaliser.

Les collectivités peuvent créer des groupements pour mutualiser les commandes de services, fournitures ou travaux. L'intérêt d'adhérer au groupement de commande permet notamment de porter une enveloppe financière plus importante et de réaliser une économie d'échelle.

La constitution du groupement et son fonctionnement sont formalisés par une convention valable pour l'année 2017. La commune de Cursan assurera les fonctions de coordonnateur du groupement. Elle procédera à l'organisation de l'ensemble des opérations nécessaires à la passation des marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux jusqu'à leurs attributions.

Chaque commune membre désigne un titulaire et un suppléant qui fera partie de la commission d'appel d'offres du groupement pour le suivi de l'ensemble de la procédure.

Chaque commune membre du groupement, pour ce qui la concerne, s'assurera de la bonne exécution de ses marchés.

Madame le Maire propose l'adhésion au groupement de commande pour le programme de voirie 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés:

- **AUTORISE l'adhésion de la commune au groupement de commande pour la passation des marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux de voirie 2017 dont la commune de Cursan assurera le rôle de coordonnateur**
- **ACCEPTE les termes de la convention constitutive du groupement de commande pour la passation des marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux de voirie 2017**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer la dite convention (annexée à la présente délibération)**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer les marchés susmentionnés**
- **DESIGNE M. PELLEGRIN titulaire, et M. UTIEL suppléant à la commission d'appel d'offres du groupement.**

Pour 11 Contre 0 Abstention 0

DÉLIBÉRATION 17/31 INSTALLATION DE LA TELESURVEILLANCE DES POMPES DE RELEVAGE DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF.

Par délibération N°15-61 du 08 octobre 2015, le Conseil municipal a décidé de lancer une étude diagnostique du réseau d'assainissement de la commune de Loupes. Cette étude a pour but de faire le bilan du système de traitement des eaux usées de la commune, d'envisager les travaux nécessaires en vue d'améliorer son fonctionnement.

Lors de la première tranche il a été recommandé d'équiper les postes de relevage de télésurveillance.

Madame le Maire précise que cet équipement peut être aidé par le Conseil Départemental et par l'Agence de l'Eau

Considérant que ces travaux seront inscrits au budget 2017, madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter les demandes de subventions auprès du Conseil Départemental et de l'Agence de l'eau.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** Mme le Maire à solliciter les demandes de subventions auprès du Conseil Départemental et de l'Agence de l'eau.
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Pour 11 Contre 0 Abstention 0

DÉLIBÉRATION 17/32 : SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT FINANCIER CONCERNANT LA REHABILITATION DU PRESBYTERE DE TRESSSES.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la demande de Monsieur le Maire de Tresses de réhabiliter le Presbytère de Tresses. Cet élément du patrimoine culturel local doit faire l'objet de travaux afin de le rendre conforme aux normes réglementaires en matière d'accessibilité, l'inscrire dans une démarche de rénovation énergétique et continuer d'y loger gracieusement Michel Varachaud, prêtre du secteur paroissial composé des paroisses d'Artigues près de Bordeaux, Bonnetan, Camarsac, Fargues Saint Hilaire, Loupes, Pompignac, Salleboeuf et Tresses.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de participer à hauteur de 2000 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés:

- **AUTORISE la participation financière de la commune à hauteur de 2000€ pour aider à financer les travaux de rénovation du Presbytère de Tresses.**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer la convention entre les communes de Loupes et Tresses (annexée à la présente délibération)**

Pour 7 Contre 2 Abstention 2

L'ORDRE DU JOUR EST EPUISÉ, LA SEANCE EST LEVÉE A 20H40